



Droit de demander une nouvelle marque de telephone portable

Par **cactus78**, le **15/09/2011** à **01:26**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous avez entendu parler des graves problèmes que rencontre Nokia avec la commercialisation de son dernier modèle N8

J'ai acheté il y a 10 mois un portable Nokia N8 chez SFR dans le cadre d'un renouvellement de portable avec réengagement de 24 mois.

Première panne en janvier, je fais réparer directement par Nokia qui me rapporte l'appareil après réparation mais avec un nouveau numéro IMEI (bizarre, non ?).

Il y a 1 mois, il y a échange standard de mon téléphone car il a de nouveau un problème.

Aujourd'hui, l'assistance téléphonique de Nokia me dit que mon téléphone doit de nouveau être échangé car ils pensent qu'il comporte un sérieux problème logiciel.

Je suis allée chez SFR pour leur dire que je souhaitais qu'il me proposent un échange avec un téléphone d'une autre marque et de catégorie identique mais le SAV me dit que c'est à eux d'en décider, qu'il faut d'abord laisser le téléphone en réparation.

J'aimerais savoir s'il existe une disposition en faveur du client qui envoie autant de fois son téléphone en réparation. Quelle condition faut il remplir pour obtenir un changement de marque. D'autant plus que la garantie ne redémarre pas à zéro après un échange standard et que le temps passe.

Merci beaucoup si vous avez le temps de me répondre.
Cactus